## Règlement Bourses aux Jouets, Puéricultures et Vêtements d'Hiver Enfants du 30 novembre et 1er décembre 2024

- 1/ Dépôt des articles le vendredi 29 novembre 2024 à la salle des fêtes de Brussieu de 9h à 20h.
- 2/ La dépose des articles coûtera 5 € aux familles non-adhérentes. Et nous n'accepterons qu'une liste par déposants.
- 3/ L'association acceptera les vêtements jusqu'à la taille 36. Les vêtements adultes seront refusés.
- 4/ Pour chaque déposant, il sera accepté un dépôt de 26 vêtements, une dépôt de 26 vêtements jouets et une dépôt de 26 articles de puéricultures (chaise haute, lit bébé, vêtements de grossesse, etc...).

	Refusé	OK	Accepté
Sous-vêtements,		Ensemble Veste/Jupe	
Lots vêtements		Ensemble Veste/Pantalon	
Vêtements été		Vêtement de grossesse	
		Body x3 (x7 si jour de la semaine)	
		Layette jusqu'à 3 mois	

- 5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité.
- 6/ Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé. Il en va de même pour les accessoires sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées. Merci de bien mettre des piles dans les jouets afin de contrôler leur bon fonctionnement et pour les puzzles, fournir une photo du puzzle terminé
- 7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.
- 8/ Vous devez impérativement récupérer vos invendus le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 entre 18h30 et 19h à la salle des fêtes de Brussieu. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, sur présentation de la feuille de dépôt.

## Tous En Famille ne collecte plus les dons ni les invendus.

- 9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra 15% sur les ventes.
- 10/L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.